

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 755 approuvant et rendant exécutoire les rôles des contributions directes .

n° 755

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des Contributions directes désignés ci-après : Cercle de Tadjourah (Exercice 1965) Rôle supplémentaire n° 1 de la Contribution des Patentes comprenant un (1) article d'un montant de vingt-sept mille cinq cents francs (27:500 F.D.). Cercle de Djibouti (Exercice 1966) Rôle de régularisation n° 2 pour 1965 de la Contribution des Patentes comprenant un (1) article d'un montant de sept cent cinquante mille cinq cent soixante-dix francs (750.570 FD.). Il est enjoint aux contribuables dénommés dans lesdits rôles, leurs représentants ou ayants-cause, d'acquitter lès sommes y soutenues à peine d'y être contraints par voie de droit.